

Notice d'information

Enquête du Cerema sur les changements de comportements de mobilité

1. Qu'est-ce que l'enquête sur les changements de comportement de mobilité ?

L'enquête intervient à l'initiative du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, ci-après « le Cerema ». Elle est nécessaire à ce dernier dans le cadre de ces missions de conseil auprès des acteurs publics portant sur la définition des politiques de mobilité, en particulier celles visant une amélioration de la qualité de l'air, et pour ses travaux de recherche scientifique publique sur la mobilité.

La participation des personnes sélectionnées est essentielle, quelles que soient leurs habitudes de déplacement. C'est en effet une occasion unique de faire compter leur propre expérience dans les résultats de l'enquête et, in fine, dans les décisions à venir en matière de mobilité.

L'enquête est effectuée exclusivement sur le site internet <https://cawi.alyce.fr/velo/>. Elle comprend deux volets, le premier sur les pratiques de déplacement actuelles et le second sur les changements de comportement qui pourraient intervenir.

La réalisation de cette enquête nécessite un traitement de données à caractère personnel, c'est-à-dire de traiter des informations relatives à des personnes physiques identifiables.

2. Quelles sont les finalités de l'enquête ?

L'enquête a pour finalité la mise au point d'une base de données permettant d'effectuer des études techniques au profit d'acteurs publics et des travaux de recherche publique visant tous deux à évaluer l'acceptabilité de changements de comportements de mobilité.

3. Comment avez-vous été sélectionné(e) pour participer ?

Les participants décident librement de participer sur la base d'une campagne de communication. Il ne s'agit pas d'effectuer une enquête représentative mais d'interroger des répondants aux profils variables, afin de cerner la diversité des pratiques. Un croisement des données traitées de telle sorte qu'elles ne soient plus à caractère personnel pourra être effectué avec des enquêtes de mobilité représentatives, notamment l'Enquête Mobilité des Personnes de 2019 (EMP) et les enquêtes de mobilité certifiées Cerema (EMC²).

4. Qui peut participer ?

Toute personne de 18 ans révolus ou plus résidant sur le territoire métropolitain français peut participer à l'enquête.

5. Qui est le responsable de traitement de données et qui intervient dans ce traitement ?

Le Cerema est le responsable du traitement des données à caractère personnel qu'implique la réalisation de cette enquête :

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92803 | 69674 Bron Cedex

Tél : + 33 (0)4 72 14 30 30

Pour contacter son délégué à la protection des données : delegue.rgpd@cerema.fr

Afin de réaliser la collecte des données, le Cerema s'est adjoint les services de deux sous-traitants de données, lesquels traiteront les données à caractère personnel nécessaires à cette enquête en suivant ses instructions, et conformément à la description faite dans la présente notice :

- a) La société Citec, établie 20 Boulevard Eugène Deruelle F-69432 Lyon cedex 3.

Citec est un bureau d'études expert dans le domaine de la mobilité. Elle est chargée par le ministère de préparer le questionnaire d'enquête, d'assurer le suivi de l'enquête et d'effectuer une première exploitation des résultats. Pour plus d'informations sur Citec : <https://www.citec.ch/>

- b) La société Alyce, établie 196 rue Houdan, 92330 Sceaux.

Alyce est un bureau d'études spécialisé dans le recueil de données de mobilité. Elle est chargée de réaliser la collecte des données auprès de 8 500 répondants. Pour plus d'informations sur Alyce : <https://www.alyce.fr/>

6. Quelles données à caractère personnel sont traitées, et pour quelles finalités ?

Les informations traitées sont celles que les personnes qui participent à l'enquête fournissent au travers de leur interview. Ces informations concernent les participants :

- Les informations sociodémographiques des participants, incluant quelques éléments sur les caractéristiques du ménage (type de ménage, équipement en moyens de transport).
- Des informations concernant les habitudes de mobilité des participants et les éventuels changements récents depuis 2019.

- Des informations sur les changements de comportements de mobilité susceptibles de se produire selon différents scénarios d'évolution de la politique de mobilité sur leur(s) lieu(x) de vie

Aucune donnée directement identifiante n'est demandée.

7. Quelle est la base légale de ce traitement de données à caractère personnel ?

Le traitement de données à caractère personnel qu'implique cette étude est fondé sur le consentement des participants (article 6, premier alinéa, point a) du Règlement général sur la protection des données - Règlement européen (EU) 2016/679, dit « RGPD ») pour les finalités spécifiées au paragraphe 2 de la présente notice.

8. Qui aura accès aux données à caractère personnel traitées ?

Les données sont sous forme pseudonymisée pendant toute la durée du traitement (collecte incluse).

Durant la phase de collecte de l'enquête, le Cerema, Citec et Alyce auront accès aux données collectées pour vérifier son bon déroulement et procéder aux ajustements nécessaires sur la communication voire éventuellement sur le questionnaire. Alyce mettra à ce titre à disposition un espace d'échange de type Cloud hébergé dans ses locaux.

Alyce détruira les données à l'issue de la collecte dans un délai de 3 mois.

Une fois la phase de collecte terminée, la société Citec réalisera une exploitation des données, au terme de laquelle elle les détruira dans un délai de 3 mois.

Le Cerema conservera les données sur ses serveurs sécurisés pour une durée de 10 ans. Le Cerema pourra également collaborer avec des partenaires externes, tels que des instituts de recherche ou des bureaux d'études, pour réaliser des analyses conjointes à des fins techniques et scientifiques conformes aux finalités indiquées au paragraphe 2 de la présente notice et dans le respect de la législation applicable. Au terme de ce délai, il procédera à une anonymisation complète des données et détruira les données pseudonymisées.

Les données ne seront pas rendues publiques, seuls des résultats anonymes pouvant être publiés.

9. Les données à caractère personnel sont-elles transférées hors du territoire de l'union européenne ?

Les données à caractère personnel traitées ne quitteront pas le territoire de l'Union européenne.

10. Quels sont vos droits ?

Toutes les personnes dont les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre de l'enquête peuvent faire valoir les droits ci-après énumérés :

- a) Droit d'accès : Le droit de demander à recevoir des informations concernant leurs données à caractère personnel traitées.
- b) Droit de rectification : Le droit de demander à voir rectifier leurs données à caractère personnel traitées lorsqu'elles sont inexactes.
- c) Droit de limitation du traitement : Le droit de demander à voir limiter le traitement, soit pour la durée nécessaire à la vérification de l'exactitude de certaines données, soit parce que le traitement est illicite ou n'est plus nécessaire.
- d) Droit d'opposition : Le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel.
- e) Droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : Pour l'hypothèse où elles estimeraient que le Cerema ne respecterait pas leurs droits concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, les participants peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Cette autorité de contrôle est la Commission nationale de l'informatique et des libertés (<https://www.cnil.fr/fr/agir/saisir-la-cnil>).
- f) Droit à l'effacement : Le droit de demander à voir leurs données à caractère personnel effacées, notamment en cas de souhait de retirer le consentement.
- g) Droit à la portabilité : Le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant

11. Comment exercer ces droits ?

Vous pouvez formuler toute demande relative à vos droits ci-avant énumérés auprès du délégué à la protection des données du Cerema, soit par courrier postal adressé à Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92803 | 69674 Bron Cedex, soit par courrier électronique à l'adresse delegue.rgpd@cerema.fr.

Notez toutefois que, comme il s'agit de données collectées sans que l'identité exacte du répondant ne soit recueillie, le traitement de cette demande nécessitera de transmettre des informations complémentaires pour permettre la réidentification (commune de résidence, de travail, informations socio-économiques). Dans beaucoup de cas, cette identification sera

impossible, même avec ces informations complémentaires. Les données en question sont alors considérées comme anonymisées.

Par application de l'article 11 du RGPD, le Cerema n'est pas tenu de conserver, d'obtenir ou de traiter des informations supplémentaires pour identifier la personne concernée à la seule fin de respecter ledit règlement.

En tout état de cause, une réponse sera toujours adressée dans les meilleurs délais aux personnes qui exercent leurs droits et, sauf circonstance particulière dont elles seront alors informées, au plus tard un mois suivant la réception de leur demande.
